

Arts plastiques – Académie de Lille – Année scolaire 2006-2007

Extrait du dossier de rentrée – Source : IA-IPR d'arts plastiques

L'échange sur l'action pédagogique.

1. La concertation pédagogique dans l'établissement.

Précisions sur la concertation et les réunions pédagogiques :

La présence de plusieurs professeurs d'arts plastiques dans un même établissement n'est pas générale. Mais elle devient fréquente (par exemple : deux titulaires dont un en complément de service ; un titulaire et un contractuel ou un vacataire ; affectation d'un stagiaire). Une culture de concertation pédagogique en établissement doit être développée. Elle est attendue des équipes de direction et de l'inspection.

Les contraintes posées par les emplois du temps, le cas échéant par les déplacements des professeurs en services partagés, devraient alors être prises en compte pour rendre effective la démarche de concertation. Il serait intéressant d'envisager pour les enseignants des établissements concernés, avec l'accord et sous la responsabilité des équipes de direction, des réunions de concertation pédagogique inter établissements. Ceci impliquerait d'une part l'alternance d'implantations de ces réunions dans l'un et l'autre des collèges ; d'autre part l'organisation d'un cadre de travail définissant la périodicité, les durées et les ordres du jour.

Au-delà des contraintes géographiques, pour être opératoire, une concertation usuelle en arts plastiques suppose :

- De prendre en compte une périodicité : Définir un rythme annuel de concertation afin de favoriser la récurrence des réunions. Celles-ci ne se confondent pas avec les conseils d'enseignement.

- De définir la progression des connaissances travaillées dans les classes: Il faut coordonner dans des niveaux d'enseignement partagés une réflexion globale sur les progressions envisagées dans l'année. Les modalités pédagogiques et l'ordre choisis pour aborder les grandes questions qui structurent le programme doivent être au cœur de cette démarche. Celle-ci ne doit pas non plus se traduire en une progression commune devenant rigide. Mais, il est souhaitable dans l'objectif de la continuité scolaire de s'assurer d'une cohérence dans l'investigation des objectifs des programmes.

- D'harmoniser l'évaluation des élèves: Il est fondamental de se concerter et d'échanger sur l'évaluation. Celle-ci doit être le plus souvent possible construite en commun, ou pour le moins, susciter des échanges sur les outils, les fréquences et les modalités dans un même cycle. Cette approche est garante d'une évaluation plus objective et d'un travail structuré de définition d'objectifs d'enseignement. Elle contribue à donner du sens à ce qui s'évalue en arts plastiques. Elle complète et nourrit le travail de l'ensemble des disciplines.

- De coordonner l'action éducatrice: Favoriser des démarches pédagogiques communes et structurantes quant à l'ouverture sur la dimension artistique et culturelle, également quant à la perception de la discipline chez les élèves et les familles. Ceci peut être rapidement amorcé par la préparation et la mise en œuvre communes de projets pédagogiques dans les musées ou de valorisation des apprentissages et des productions des élèves, ou l'information aux parents.

2. L'accueil et l'aide aux personnels non titulaires :

Des enseignants vacataires et des contractuels en arts plastiques sont recrutés chaque année. Certains sont des candidats récents aux épreuves du Capes externe. A ce titre, ils ont pu suivre un stage de pratique accompagnée en établissement dans le cadre de la préparation au concours à l'IUFM. D'autres, et plus particulièrement encore ceux issus de filières de formations artistiques non universitaires, n'ont pas eu la possibilité d'accéder à des approches informées des arts plastiques en tant qu'enseignement au collège.

Ces jeunes collègues enseignent souvent sur de faibles durées de service et ils n'ont pas toujours la connaissance opératoire d'un collège (organisation, règles de fonctionnement, obligations professionnelles, ...), la maîtrise de la gestion des classes (prise en charge des élèves, gestion d'un groupe, relation pédagogique et exercice de l'autorité, ...) ou la compréhension fine et opérante de la discipline d'enseignement (objectifs, programmes et méthodes).

Il vous est donc demandé, dans le cadre de modalités définies avec l'équipe de direction (périodicité et durée, moyens et prises en charge), d'accompagner les professeurs non titulaires affectés dans votre établissement dans l'approche de leur mission d'enseignement sur quelques grands objectifs :

- Remise et lecture analytique des programmes ainsi que des cahiers d'accompagnement.
- Conseils portant sur la prise en charge des élèves et la gestion de classe.
- Aide à l'analyse de leur action pédagogique.